

ASSEMBLEE REGIONALE DU CENTRE (6mai 2013) : UN AVANT-GOUT DU CONGRES

Pas très nombreux le 6 mai dernier, les participants à cette Assemblée ont consacré presque tout leur temps à une longue Ronde d'ouverture, où chacun a pu s'exprimer au sujet de ses préoccupations du moment. Ces interventions ont été très personnelles et intimes et nous ne les divulguons pas puisqu'elles sont confidentielles. Néanmoins, quelques thèmes sont ressortis :

Comment allons-nous nous organiser durant la fermeture du Grain de Sel pendant quatre mois ? Pour beaucoup, ce lieu est un rendez-vous privilégié avec les autres, avec le monde extérieur. Que faire de sa solitude et du vide créé par cette fermeture ? Des bribes de réponses :

- faire appel au Réseau de l'Amitié pour rencontrer des gens
- participer à la marche du mercredi qui a lieu toutes les deux semaines à 14h
- allez boire un verre au Cybermag (site de Cery) dont les portes restent ouvertes tout cet été
- reprendre contact avec des personnes perdues de vue.

Il est très important de mettre en place des activités pour pallier le vide laissé par la fermeture du Grain de Sel. L'essentiel est de ne pas s'isoler dans son coin !!!

Une autre question a surgi, beaucoup plus difficile car elle concerne la mort, notre mort. Comment se préparer à cette fin inéluctable ? Pas très printanier, nous aborderons ce thème en fin d'année en invitant des intervenants comme un pasteur, un(e) infirmier(e) en soins palliatifs, une personne faisant partie de l'Association de ceux qui ont fait l'expérience d'une mort imminente...

Pour terminer, nous avons écouté un exposé sur les nouveautés en matière de tutelles et de curatelles.

Pierre-Bernard nous a préparé un petit résumé fort bien documenté : il n'y aura plus de tutelles mais quatre types de curatelles bien spécifiques. En adoptant ce régime, la loi stipulera qu'il faut impérativement favoriser l'indépendance et l'autonomie de la personne aidée : « l'autonomie est un élément de la dignité humaine ».

Les quatre sortes de curatelles sont les suivantes : curatelle d'accompagnement, de représentation, de coopération, de portée générale. Le système est beaucoup plus souple que le précédent, on peut par exemple combiner plusieurs types de curatelles ou plus facilement passer d'une forme de curatelle à une autre. En outre, les proches sont pris en considération dans leurs besoins. Pour que cela fonctionne, il faut que les médecins soient plus précis dans leurs rapports, en définissant dans quels domaines le patient peut s'assumer et dans lesquels il a besoin d'aide. Important aussi que les travailleurs sociaux et les proches qui accompagnent une personne concernée, prennent l'initiative d'interpeler les Juges de paix afin qu'ils revoient la mesure si elle n'est plus en adéquation avec les besoins de la personne.

Plus question de trancher entre deux solutions extrêmes, entre une aide complète et rien du tout.

Voilà pour cet exposé succinct. Pour de plus amples informations, nous vous encourageons à assister au Congrès du Graap qui se tiendra les 28 et 29 mai.

*Carole
atelier Rédaction, Lausanne*